

LENS, le

25 JAN. 2022

**Sylvain ROBERT**  
Maire de Lens  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de Lens-Liévin

**DIRECTION de la Vie de La Cité – Accès aux  
services publics et ressources internes  
Gestion des Assemblées – Elections - Droit de la  
personne et de la famille**

Affaire suivie par Mme Sue-Ellen LANGLAIS  
03 21 69 86 13 / [slanlais@mairie-lens.fr](mailto:slanlais@mairie-lens.fr)

Réf : SL/BB

**Mesdames et Messieurs**

**Les adjoints au maire  
Les conseillers municipaux délégués  
Les conseillers municipaux**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous prie de trouver sous ce pli le procès-verbal de la réunion  
du Conseil Municipal du 19 janvier 2022.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer,  
Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, l'expression de mes sentiments les  
meilleurs.



Official seal of the Mayor of Lens, featuring a circular emblem with the text "VILLE DE LENS-PAS-DE-CALAIS" and "MAIRIE". The seal is partially obscured by a large, stylized blue ink signature.

**Sylvain ROBERT**  
Maire de Lens  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de Lens-Liévin

DIRECTION de la Vie de La Cité – Accès aux  
services publics et ressources internes  
Gestion des Assemblées – Elections - Droit de  
la personne et de la famille

Affaire suivie par Mme Sue-Ellen LANGLAIS  
03 21 69 86 13 / [sianglais@mairie-lens.fr](mailto:sianglais@mairie-lens.fr)

Réf : SL/BB

**PROCES VERBAL  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

=====

**SEANCE DU 19 JANVIER 2022 – 14H00**

=====

L'an deux mille vingt-deux, le 19 janvier, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 03 janvier 2022.

**Etaient en retard** : Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA (Mme VAIRON étant arrivée à 14h34 avant le vote de la délibération N°9).

**Etaient présents** : MM. ROBERT et HANON, Mmes AIT CHIKHEBBIH et BOURDON, M. GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. MAZURE, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI et MAZEREUW, MM. CUGIER, DAUBRESSE et REAL, Mmes MASSET, GLEMBA, NION, et BRAET, M. LOURDEL, Mmes JACKOWSKI, BEDNARSKA, et LEROY, MM. PACH et CLAVET.

**Etaient excusés** : M. DESMARETZ ayant donné pouvoir à M. ROBERT, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. OUDJANI ayant donné pouvoir à M. CECAK, M. HOJNATZKI ayant donné pouvoir à Mme AIT CHIKHEBBIH, Mme LOURDELLE ayant donné pouvoir à Mme GLEMBA, M. NYCZ ayant donné pouvoir à Mme CORRE, Mme LAUWERS ayant donné pouvoir à M. CLAVET, MM. DUCASTEL et BERNA n'ayant pas donné pouvoir, Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame GLEMBA, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

**DIRECTION VIE DE LA CITE – ACCES AUX SERVICES PUBLICS  
ET RESSOURCES INTERNES**

**QUESTION N°1**

**DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL  
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

(Rapporteur : Sylvain ROBERT)

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour..... 32

Contre..... 0

Abstention..... 4 (M. CLAVET, M. PACH, Mme LEROY, Mme LAUWERS)

**QUESTION N°2**

**RAPPORT ANNUEL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN – ANNEE  
2020**

(Rapporteur : Sylvain ROBERT)

⇒ Le Conseil Municipal prend acte.

**QUESTION N°3**

**STATIONNEMENT REGULE : RAPPORT ANNUEL 2021 PORTANT SUR LES RECOURS  
ADMINISTRATIFS PREALABLES OBLIGATOIRES (RAPO)**

(Rapporteur : Pierre MAZURE)

⇒ Le Conseil Municipal prend acte.

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

**QUESTION N°4**

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DANS LE CADRE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE  
ENTRE LA VILLE DE LENS ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE RELATIVE A  
L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS DE LA VILLE DE LENS  
ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

(Rapporteur : Jean-Pierre HANON)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

**DIRECTION VIE LOCALE – REUSSITE ET SOLIDARITE – PROJET SOCIAL**

**QUESTION N°5**

**POLARLENS – 26<sup>ème</sup> EDITION DU SALON DU LIVRE POLICIER DE LENS – MISE EN PLACE D'UN  
PROJET COLLABORATIF DE LECTURE PUBLIQUE AVEC LES LYCEES LENSOIS**

(Rapporteur : Hélène CORRE)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

QUESTION N°6

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE A RAYONNEMENT COMMUNAL  
FREDERIC CHOPIN : SIGNATURES DES CONVENTIONS DE COOPERATION UTILES A LA MISE  
EN ŒUVRE DU PROJET D'ETABLISSEMENT ET AU DEVELOPPEMENT PEDAGOGIQUE,  
ARTISTIQUE ET CULTUREL DU CONSERVATOIRE

(Rapporteur : Hélène CORRE)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

**DIRECTION DES RELATIONS ET DES RESSOURCES HUMAINES**

QUESTION N°7

RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES  
HOMMES – ANNEE 2020 ET ORIENTATIONS 2021

(Rapporteur : Thibault GHEYSSENS)

⇒ Le Conseil Municipal prend acte.

**DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE FINANCIERE**

QUESTION N°8

GARANTIE D'EMPRUNT A COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES – REAMENAGEMENT

(Rapporteur : Thibault GHEYSSENS)

⇒ Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour..... 32

Contre..... 0

Abstention.....4 (M. CLAVET, M. PACH, Mme LEROY, Mme LAUWERS)

QUESTION N° 9

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EXERCICE 2022

(Rapporteur : Sylvain ROBERT)

⇒ Arrivée de Mme Lysiane VAIRON à 14h34.

⇒ Le Conseil prend acte, à l'unanimité de ses membres présents, de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

QUESTION N°10

QUESTIONS ORALES

Aucune

La séance est levée à 14h58.